

Image not found or type unknown



Jour férié et week end de visite

Par **slm163**, le **14/05/2009** à **12:05**

Bonjour, cela fait 1 an que je suis divorcée et j'ai 2 enfants. Dans mon jugement de divorce, il est noté que le père a un droit de visite du vendredi 18h au dimanche 18h, un week end sur 2. Il est rien noté concernant les jours fériés (à inclure ou pas dans le week end). Le jeudi 22 mai est férié et l'école de mes enfants a décidé de reporter les cours du vendredi pour faire le pont. Le vendredi soir débute le week end de mon ex-mari. Or le père des enfants a téléphoné hier soir et leur a dit qu'il les prendrait dès le mercredi soir. A-t-il le droit de faire cela car le vendredi n'est pas férié ?

merci de votre réponse